



CENTRE DE FORMATION
DE L'ARTISANAT



Habilitation électrique photovoltaïque pour les électriciens

BP / BR

Photovoltaïque

Objectif général

Préparer le personnel chargé de l'installation de panneaux photovoltaïques à intervenir dans le respect des règles de sécurité électrique.

Compétences acquises

- Appliquer les règles de sécurité sur une installation photovoltaïque viable ou en cas de détérioration de matériel (comportement adapté et port des EPI).
- Maîtriser la manipulation de matériel et dispositifs de connexion (reconnaissance du matériel électrique d'une installation PV).

Pour qui

Artisan, chef d'entreprise, salarié ou porteur de projet

Contenu de la formation

Partie théorique

- La réglementation sur la sécurité électrique applicable à la pose de modules photovoltaïques (décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510),
- Les documents applicables,
- Les dangers de l'électricité et les zones à risque électrique,
- Les niveaux d'habilitation,
- Les moyens de protection,
- L'évaluation et la prévention des risques électriques pour la mise en place de panneaux photovoltaïques.

Partie pratique

- Les règles de sécurité électrique à suivre lors des opérations de tirage et de pose des câbles PV,
- Le branchement et le retrait des connecteurs,
- La conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique,
- Les prescriptions de sécurité électrique pour non-électriciens dans le cadre d'opérations de pose de modules photovoltaïques,
- En sécurité, réaliser un court-circuit à partir d'une chaîne de modules,
- Description et port des EPI adaptés, tests à réaliser, symboles normes à reconnaître.

Un test de positionnement avant l'entrée en formation déterminera l'entrée en formation

Modalités pédagogiques

- Animation à l'aide de supports pédagogiques, d'échanges à partir de cas concrets
- Un livret technique est remis à chaque participant

Validation

- Test d'évaluation : un questionnaire de connaissance permet au formateur de délivrer en fin de formation un avis d'habilitation électrique
- Remise d'une attestation de formation validant les compétences acquises

Lieux

- Centre de formation de l'artisanat à Nouville
- Antennes CMA (Koné, La Foa, Poindimié)

Prérequis :

CAP électricité et/ou expérience professionnelle de 3 ans électricien ou habilitation électrique B2, B1 BR.
Et avoir suivi une formation en systèmes PV ou expérience professionnelle comme installateur depuis au moins 1 an.

 12 heures – 1.5 jours

 7 h 30 / 16 h 30 et 7 h 30 / 11 h 30

 5 à 10 stagiaires

 28 000 XPF*
40 000 XPF

*Prix pour le chef d'entreprise artisanale

Formateur

Professionnel expérimenté, diplômé intervenant en électricité et de la prévention des risques électriques